

le mercredi 15 mai 2002

10 heures

Prière.

L'hon. M. Mesheau, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

le 15 mai 2002

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le volume I du budget supplémentaire pour 2002-2003, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2003, et le volume II du budget supplémentaire pour 2001-2002, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année terminée le 31 mars 2002, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Marilyn Trenholme Counsell

---

Sur la demande de l'hon. M<sup>me</sup> Jardine et avec le consentement unanime de la Chambre, le président revient à l'appel du dépôt de documents. L'hon. M<sup>me</sup> Jardine dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Un rapport sur la surveillance de la qualité de l'air au Nouveau-Brunswick pour l'année 2000*.

---

Après les questions orales, le président signale que le Règlement n'est pas respecté en ce qui a trait aux affaires courantes. Il souligne que les déclarations de députés ne doivent pas être provocatrices et que les questions et réponses, pendant la période des questions, devraient être plus brèves. Il ajoute que la période réglementaire de la présentation des invités et des messages de félicitations est de 10 minutes et qu'il appliquera strictement le Règlement à cet égard.

---

M<sup>me</sup> Weir donne avis de motion 81 portant que, le mardi 21 mai 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre des

Entreprises Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional ou le Cabinet du premier ministre, copie de toute la correspondance, y compris le courrier électronique, des propositions, des demandes de financement et de tout autre document ayant trait à la décision des Services transfusionnels de la Croix-Rouge de regrouper les analyses sanguines à Halifax et la production de composants à Moncton.

---

M<sup>me</sup> Weir donne avis de motion 82 portant que, le mardi 21 mai 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre de la Santé et du Mieux-être, copie des analyses de rentabilisation, de la correspondance (y compris le courrier électronique), des analyses et de tout autre document ayant trait à la décision des Services transfusionnels de la Croix-Rouge de regrouper les analyses sanguines à Halifax et de regrouper la production de composants à Moncton.

---

M<sup>me</sup> Weir donne avis de motion 83 portant que, le mardi 21 mai 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de la correspondance, y compris le courrier électronique, des documents de travail, des rapports, des évaluations financières et de tout autre document échangé entre le gouvernement fédéral, le groupe de compagnies ou les membres de la famille Irving et le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick, le ministre des Finances et le Cabinet du premier ministre au sujet de la demande d'indemnisation pour la fermeture ou la conversion du chantier naval de Irving.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 h.

---

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

M. McGraw invoque le Règlement; il soutient que le port d'un macaron par la députée de Saint John Harbour est antiréglementaire. M<sup>me</sup> Weir intervient sur le rappel au Règlement.

M. Ashfield, président du comité, déclare qu'il se procurera le texte de la décision rendue en la matière par le président de la Chambre le 4 mai 2000 et qu'il y reviendra à la prochaine séance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 heures.